

AFFAIRE No 37 - MODIFICATION DES APPELLATIONS DE CERTAINS EMPLOIS COMMUNAU-NAUX

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Suite à l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 21 mars 1984 portant modification de l'échelle de rémunération des groupes I et II des agents des collectivités locales, je vous demanderais de bien vouloir modifier les appellations de certains emplois portés à l'effectif :

<u>APPELLATIONS ANCIENNES</u>		<u>NOUVELLES APPELLATIONS</u>	
Huissier du Maire de 1ère catégorie	1	Huissier du Maire	2
Huissier du Maire de 2ème catégorie	1		
Gardien ou garçon de bureau de 1ère catégorie	2	Gardien ou garçon de bureau	6
Gardien ou garçon de bureau de 2ème catégorie	4		
Gardien de cimetière de 1ère catégorie	1	Gardien de cimetière	3
Gardien de cimetière de 2ème catégorie	2		

Je mets la question aux voix.

Le Maire donne lecture de l'avis de la Commission des Affaires Générales : Favorable.

Reçu à la Préfecture le 15/04/1985

LE MAIRE : Il y a une rectification à faire. Il faut lire : "Appellations anciennes" au lieu de : "Appellations actuelles".

Je mets aux voix. Le rapport, ainsi que l'avis de la Commission sont adoptés à l'UNANIMITÉ.